



Groupe Argumentaire sur les Energies Nucléaire et Alternatives

Lettre n° 20

20 janvier 2022

Remarques du GAENA sur le projet de taxinomie Européenne

PNC-France, à laquelle le GAENA est adhérent, a envoyé deux courriers, l'un au [Président de la République](#) et l'autre au [Premier Ministre](#) avec copie au commissaire européen Thierry Breton, pour les alerter sur les risques que pouvaient entraîner, sur la filière nucléaire, les accords sur le classement des lois concernant le nucléaire. De cette taxinomie il ressort des éléments favorables au nucléaire ce qui permet d'envisager le proche avenir avec un certain optimisme. Cependant des restrictions vont obérer l'avenir du nucléaire. En particulier lier le gaz et le nucléaire en tant qu'énergie de transition est une erreur stratégique grave car elle met l'ensemble de l'Europe, à la merci d'un fournisseur dominant comme la construction du gazoduc Nord Stream 2 peut le laisser présager.

La liste ci-dessous rassemble les différents points développés dans ces deux lettres, et cautionnés par le GAENA.

Liste des points positifs :

- La Commission européenne reconnaît, dans son projet d'acte, l'apport très substantiel du nucléaire dans la lutte contre le changement climatique.
- Le fait que l'ensemble du cycle du combustible nucléaire (y compris l'amont et l'aval du cycle) ainsi que le stockage géologique soient inclus est une avancée positive.
- Le projet englobe aussi bien les réacteurs existants de deuxième génération que les réacteurs de troisième génération (du type EPR et EPR2) et les réacteurs à venir de quatrième génération.

Liste des points qui doivent encore être renégociés ou éclaircis :

- Le nucléaire reste toujours classé énergie de transition, comme le gaz.
- L'intégration du nucléaire dans la taxinomie ne doit être limitée qu'aux projets autorisés au plus tard en 2045.
- L'exclusion de la taxinomie des activités minières, de conversion de l'uranium, et des travaux de maintenance des installations nucléaires n'est pas compréhensible.
- Ne pas toucher aux responsabilités ni entraver l'action des autorités de sûreté.
- L'exigence de combustibles qui tolèrent des accidents, notion particulièrement floue, devrait être du ressort des organismes experts et non de la Commission.

A travers la définition des éléments de la taxinomie, on sent bien que la doctrine européenne poursuit sa recherche de limitation, puis d'exclusion du nucléaire, en promouvant quasi exclusivement les énergies renouvelables intermittentes adossées au gaz naturel, ce qui, dans un bilan global, ne réduit que très faiblement les gaz à effet de serre.

Il est donc impératif que les autorités françaises renégocient le projet d'accord sur la taxinomie pour mettre en évidence les points qui posent problème vis-à-vis de la filière nucléaire française mais également de l'indépendance de l'Europe.

Le GAENA : <https://www.energethique.com/>